

préalable , la saisie de la frégate de guerre hollandoise , le Dieren , commandée par le capitaine Jean-Henri Coerman , qui mouilloit dans le Tage avec le vaisseau de guerre de la même nation , l'Amsterdam , commandé par le contre-amiral comte de Byland. Le prétexte de cette saisie fut , qu'on retenoit à bord de la frégate deux matelots portugais , en contravention des ordres que S. M. avoit donnés relativement aux marins nationaux , qui se trouvoient à bord de navires de guerre étrangers. Comme les deux matelots avoient été enrôlés à Madere , & avant que la frégate entrât dans le Tage , le capitaine Coerman avoit jugé qu'ils n'étoient point compris dans la défense. Cependant , pour déférer d'abord aux intentions de Sa Majesté , de concert avec M^r. Smiffaert , ministre de la république , & de l'ordre du contre-amiral de Byland , il envoia les deux matelots à terre : mais cette déférence n'a pas opéré la relaxation de la frégate ; & malgré les représentations , que M^r. Smiffaert a faites à M^r. Ayres de Sà & Mello , secrétaire-d'état , la saisie s'en continue , sans qu'il ait été répondu jusqu'ici aux mémoires de ce ministre. L'on ne fauroit dire , quel peut être le motif d'un traitement si peu amical & si peu conforme aux liaisons , qui subsistent entre les deux Puissances ..

M^r. G. J. Nahuis , docteur en théologie , a pris aujourd'hui possession de la chaire de professeur en théologie & en histoire ecclésiastique , à laquelle il a été appelé en